FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Méthanol**

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement CAS 67-56-1

Usage recommandé Solvant, Usage Général

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société Greenfield Global USA Inc.

Adresse 1101 Isaac Shelby Drive
Shelbyville, KY 40065
États-Unis

Téléphone 502.232.7600

Télécopieur 502.633.6100

Nom de la société Greenfield Global USA Inc.

Adresse 58 Vale Road
Brookfield, CT 06804
États-Unis

Téléphone 203.740.3471

Télécopieur 203.740.3481

Nom de la société Greenfield Global Inc.

Adresse 2 Chelsea Lane
Brampton, Ontario, L6T 3Y4

Numéro de téléphone d'urgence

États-Unis CHEMTREC: 1.800.424.9300 (CCN 17213)

International CHEMTREC: +1.703.527.3887 (CCN 17213)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 3
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 3
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique (Inhalation)	Catégorie 1 (Système nerveux central, nerf optique)

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur très inflammables. Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, nerf optique) par inhalation.

Conseil de prudence

Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthanol		67-56-1	100

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf disposition contraire.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Narcose. Maux de tête. Vertiges. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Méthanol : L'exposition humaine au méthanol peut entraîner une maladie, un empoisonnement systémique, la cécité, une lésion au nerf optique et peut-être la mort, après ingestion, absorption par la peau ou inhalation. Un décès causé par une insuffisance cardiaque ou respiratoire a été rapporté dans certains cas à partir d'une consommation aussi faible que 30 ml.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. Fournir un traitement standard pour l'ingestion de méthanol. Pour préparer l'antidote, faire une solution en utilisant 100 ml d'alcool éthylique 100-proof (alcool de grain) dans 2000 ml d'eau et donner 1,5 ml/kg de poids corporel, ou 100 ml pour un adulte moyen. Ensuite, à des intervalles de 2 heures pendant 4 jours, administrer l'antidote (0,5-1,0 ml/kg de poids corporel, oralement ou par voie intraveineuse) pour réduire le métabolisme du méthanol et laisser le temps pour son excrétion. Les taux d'éthanol dans le sang devraient être de 1,0 à 1,5 mg/ml.
Informations générales	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO_2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Les produits de combustion peuvent inclure : oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Ce produit est miscible dans l'eau. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3
		250 ppm
	TWA	262 mg/m3
		200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Substance	Type	Valeur
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3
		250 ppm
	TWA	262 mg/m3
		200 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Substance	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques On recommande des gants en nitrile, en caoutchouc butylique ou en néoprène. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants adaptés. Il faut savoir que le liquide peut pénétrer les gants. Il est conseillé de changer souvent.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Respiratoire type : Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Transparent. Incolore.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation	-98 °C (-144.4 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	64 °C (147.2 °F) 101.325 kPa
Point d'éclair	11.0 °C (51.8 °F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	6 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	36 %
Tension de vapeur	130.3 hPa (20 °C (68 °F))
Densité de vapeur	1.1
Densité relative	0.791 g/mL (25 °C (77 °F))
Solubilité	
Solubilité (eau)	Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	464 °C (867.2 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Formule moléculaire	C-H4-O
Masse moléculaire	32.04 g/mole
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Narcose. Maux de tête. Vertiges. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Méthanol : L'exposition humaine au méthanol peut entraîner une maladie, un empoisonnement systémique, la cécité, une lésion au nerf optique et peut-être la mort, après ingestion, absorption par la peau ou inhalation. Un décès causé par une insuffisance cardiaque ou respiratoire a été rapporté dans certains cas à partir d'une consommation aussi faible que 30 ml.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Toxique par inhalation. Toxique par contact cutané. Toxique en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, nerf optique) par inhalation.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Ce produit est facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Ce produit est miscible dans l'eau.
Autres effets nocifs	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1230
Désignation officielle de transport de l'ONU	Méthanol

Classe de danger relative au transport

Classe	3
Danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1230
UN proper shipping name	Methanol
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	6.1
Label(s)	3 +6.1
Packing group	II
Environmental hazards	No
ERG Code	3P
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN1230
UN proper shipping name	Methanol
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	6.1
Label(s)	3 +6.1
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No
EmS	F-E, S-D
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Méthanol (CAS 67-56-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 13-Juin-2018

Date de la révision -

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Le produit est soumis aux conditions de Greenfield Global Inc., que vous trouverez à http://www.greenfield.com/tc-po-fr/. Greenfield ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles l'information présentée ici et le produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec le produit, seront utilisés. L'utilisateur est responsable de l'utilisation, de la manutention, du stockage et de l'élimination sécuritaires et adéquats du produit et assume la responsabilité face aux pertes, blessures, dommages ou dépenses qui découleraient de tout manquement à cet égard. Les données de la présente fiche sont basées sur l'état actuel de l'information et de l'expérience.